

Annexe 1

Textes de référence

Textes de référence

Les textes de référence ci-après sont les fondements du développement des activités de distribution de gaz en réseau.

- Arrêté du 17 avril 1941, relatif au contrôle du gaz,
- Décret n°62-608 du 23 mai 1962, fixant les règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible,
- Arrêté du 28 décembre 1966 et Arrêté du 3 septembre 1979, fixant la composition des Gaz de Pétroles Liquéfiés,
- Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 modifiée, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,
- Arrêté du 2 août 1977 modifié, relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbure liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments ou de leurs dépendances.
- Arrêté du 16 septembre 1977, relatif au pouvoir calorifique des gaz naturel distribués par réseau de distribution publique,
- **Décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié**, pris pour l'application de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,
- **Arrêté du 30 juillet 1979**, relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux stockages fixes d'hydrocarbures liquéfiés non soumis à la législation des installations classées,
- Arrêté du 28 mars 1980, portant sur les limites de variations du pouvoir calorifique du gaz naturel par réseau de canalisation publique,
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant sur l'approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre l'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
- Arrêté du 15 juillet 1980 modifié, rendant obligatoires des spécifications techniques relatives à la réalisation et à la mise en œuvre des canalisations de gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances,
- Arrêté du 16 juillet 1980 modifié, relatif à l'attribution de l'attestation d'aptitude concernant les installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances,
- Arrêté du 22 juin 1990, portant sur l'approbation des dispositions du règlement de sécurité
 contre l'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, applicables aux
 établissements de 5^{ème} catégorie,
- Décret n°91-1147 du 14 octobre 1991, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution,

- Arrêté du 17 février 1993 modifié, portant agrément d'organismes pour la délivrance de l'attestation d'aptitude des soudeurs, braseurs et soudo-braseurs en application de l'arrêté du 16 juillet 1980 modifié,
- Arrêté du 16 novembre 1994 du décret n°91-1147 du 14 octobre 1991,
- Loi n°98-546 du 2 Juillet 1998, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (Article 50) [1],
- Décret n°99-278 du 12 avril 1999, portant application de l'article 50 de la loi n°98-546 du 2 juillet 1998 [1],
- Décret n°99-1220 du 28 décembre 1999, créant le numéro de rubrique 1412 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté du 13 juillet 2000 modifié, portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisation,
- Loi n°2003-8 du 3 Janvier 2003, relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,
- Loi n°2005-781 du 13 Juillet 2005, de programme fixant les orientations de la politique énergétique,
- **DTU 61.1**, relatif aux installations de gaz combustibles (NF P 45204),
- Les cahiers de charges d'application de l'arrêté du 13 juillet 2000 RSDG 1 à 16 [2], édités par l'Association Française du Gaz.
- Guide pratique de coordination pour la construction des réseaux (FNCCR, ANROC, FNSICAE, SPEGNN, EDF GDF, France Télécom)
- · Code de la voirie routière

Cette liste est mise à jour régulièrement et complétée des textes de référence sur le gaz en réseau et des textes de référence des différentes branches ou secteurs d'activité connexes au réseau gaz, lors de leur parution.

^[1] L'article 50 de cette loi a été abrogé par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 qui introduit dans la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 un article 25-1 qui reprend les principales dispositions annulées de l'article 50. Le décret du 12 avril 1999, portant application de l'article 50 abrogé devrait donc être abrogé lui aussi. Mais le nouveau décret d'application annoncé n'a pas encore paru à la date de rédaction du présent document. Les nouveaux textes seront introduits lors d'une prochaine révision de cette annexe.

^[2] Les cahiers des charges AFG RSDG 16 visant les réseaux desservant moins de 50 installations intérieures ne sont pas encore publiés à la parution de cette annexe.